

4^E RENCONTRE 2021-2022 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Jeudi 24 février 2022 9h à 14h15	En ligne Microsoft Teams	Tristan Clermont Courriel : tclermont@montmagny.com Téléphone : (514) 553-1996

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de vote)	SIÈGE
	Catherine Bouchard Marie Brousseau Steve Cadorette Dave Chouinard Jonathan Grandmont Yvon Marcoux Pablo M. Rousseau (départ 11h) Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte Jean-Claude Marcoux Geneviève Paré Gilles Paquet	Certification : Détenteur de certificat Acériculture : Acériculteur UA 035-71 (Appalaches) Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) Industrie forestière : BGA Industrie forestière : BGA Acériculture : Acériculteur UA 035-71 (Beauce) Territoire : MRC Environnement : Conseil régional de l'environnement Territoire : MRC Parcs : Parcs régionaux Faune : Chasseurs et pêcheurs Territoire : MRC Faune : ZEC
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de vote)	SIÈGE
	Tristan Clermont Simon Martin-De Bujanda Thomas Faguy-Bernier Martin Cloutier (point 6) Lucie Thibodeau (point 6) Richard Labrie Jason Lamontagne Béatrice Lacasse Daniel Gagnon	MRC délégataire désignée : MRC de Montmagny MRC délégataire désignée : MRC de Montmagny Représentant ministériel : MFFP – DGFo Représentant ministériel : MFFP – DGFo Représentante ministérielle : MFFP – DGFo Représentant ministériel : MFFP – UG Représentant ministériel : MFFP – UG Représentante ministérielle : MFFP – certification Producteurs et productrices acéricoles du Québec
	INVITÉS	
	Véronique Brochu	Organisme de bassin versant (COBARIC)
PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS	SIÈGE
	Jean-Marc Couture Sylvie Leduc Martin Béland	Faune : Trappeurs Eau : Organisme de bassin versant Exploitation forestière : détenteur d'un PRAU

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
01 Mot de bienvenue et tour de table	9 h 05
<p>M. Tristan Clermont souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p>	
1.5 Décision sur le remplacement	9 h 10
<p>M. Tristan Clermont annonce la présence de Mme Véronique Brochu du COBARIC en remplacement ponctuel de Sylvie Leduc pour représenter les OBV.</p> <p>Il annonce aussi la présence de M. Daniel Gagnon de la firme SNG Foresterie-Conseil en remplacement de M. Pierre-Luc Roussel à titre de personne-ressource pour les acériculteurs.</p> <p>Il est décidé que Mme Véronique Brochu pourra participer aux points impliquant les OBV à titre d'invitée seulement, puisqu'aucun remplacement ponctuel n'est permis selon les règlements de la TGIRT.</p> <p>M. Daniel Gagnon (SNG Foresterie Conseil; PPAQ) est accepté comme personne-ressource pour le regroupement des acériculteurs siégeant à la table.</p>	
02 Lecture et adoption de l'ordre du jour	9 h 25
<p>M. Tristan Clermont fait la lecture de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue et tour de table 2. Lecture et adoption de l'ODJ 3. Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4. Appel de projet en planification participative, appui de la table 5. Propositions retenues du rapport sur les attributs de vieilles forêts – PAFIT 2023-2028 6. Suivi des VOIC au PAFIT 7. Suivi sur le PAP et la demande de report ; Demande de règlement des différends 8. Comité accès au territoire – première rencontre 9. Application Coral 10. Sortie terrain au printemps? 11. Divers <p>Demande d'ajout de M. Martin Paulette pour ajouter un point par rapport au règlement de différends des acériculteurs. Ce sujet est ajouté au point 7.</p>	
<p>DEC_2022-02-24-01</p>	
<p><u>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</u></p>	

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre

9 h 30

Le lien pour la plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 2 décembre 2021 a été transmis aux membres par courrier électronique le 14 février 2022, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance. Dispense de lecture demandée à l'unanimité.

Martin Paulette propose, Catherine Bouchard appuie

DEC_2022-02-24_02

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Appel de projet en planification participative, appui de la table

9 h 40

Mme Catherine Bouchard présente un projet de Gestion FORAP dans le cadre d'un appel de projet en planification collaborative intitulé « Expérimenter différents modèles de partage des rôles et responsabilités en matière de planification opérationnelle ». Les principaux axes du projet sont présentés sous la forme d'un tableau Excel.

Le projet sera déposé la semaine prochaine en collaboration avec l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke. Le projet doit être appuyé par le milieu (BGA et TGIRT).

M. Daniel Racine demande quelles sont les implications pour les intervenants de la TGIRT. Mme Catherine Bouchard répond qu'il y aura des impacts seulement au niveau opérationnel.

M. Martin Paulette demande si le projet se limite à la région de Chaudière-Appalaches. Mme Catherine Bouchard répond qu'il s'agit d'un projet pilote uniquement pour l'UA 035-71.

Le document sera disponible pour consultation avant que la TGIRT puisse l'appuyer. Les membres devront appuyer le projet par courriel avant la semaine prochaine et une lettre d'appui sera ensuite envoyée par M. Tristan Clermont.

M. Jonathan Grandmont spécifie que d'autres projets ont été ou vont être déposés par des industriels dans d'autres régions dans le cadre de cet appel de projet.

Envoi du projet aux membres et réponse des membres (tous les membres; d'ici le 10 mars 2022)

05 Propositions retenues du rapport sur les attributs de vieilles forêts – PAFIT 2023-2028

9 h 50

M. Martin Paulette fait un retour sur les recommandations du rapport sur les attributs de vieilles forêts présenté lors de la dernière TGIRT.

Propositions de mesures visant à conserver la biodiversité régionale :

- Protéger certains types écologiques rares pour la période du prochain PAFIT (510 ha total)
- Conserver certaines espèces rares et peu communes lors des opérations de récolte

-
- Protéger les arbres « fauniques » ; Conserver les arbres de plus de 60 cm au DHP
 - Modification des mesures opérationnelles sur le bois mort (On laisse tomber le point sur les gros trembles)

Proposition visant la protection d'un couloir dans le ravage Armstrong :

- Protection d'une zone tampon de 60 m autour d'un tronçon de la rivière Portage

Se référer au document distribué par M. Martin Paulette où il y résume ses propositions. La version finale date du 1^{er} février, mais elle n'avait pas été commentée par tous les membres.

Concernant la proposition sur la conservation des arbres de plus de 60 cm, Mme Catherine Bouchard indique qu'il n'y a pas de BGA à la table pour l'UA 034-51. Puisque cette mesure touche principalement cette UA (plus forte présence de gros feuillus), celle-ci sera plus impactée par cette mesure.

M. Jonathan Grandmont intervient pour préciser que la mesure sur les arbres de plus de 60 cm dans les coupes de jardinage (CJ) pourrait être problématique dans l'UA 034-51. Il propose de mettre la limite à 65 cm. M. Martin Paulette préférerait laisser la limite à 60 cm.

Catherine Bouchard propose de considérer des modalités différentes pour chacune des UA.

M. Tristan Clermont indique qu'un suivi sera fait après la rencontre pour en rediscuter, dans le cadre de la rencontre organisée pour travailler sur le contenu des fiches, abordé au point 6.

06 Suivi des VOIC au PAFIT

10 h 10

Présentation de Mme Lucie Thibodeau sur les enjeux du prochain PAFIT.

Elle rappelle le format des prochains PAFIT et présente le module d'analyse des enjeux qui permet au MFFP de considérer les enjeux inscrits.

Présentation des fiches enjeux solutions préliminaires

Mme Lucie Thibodeau présente la fiche sur la conservation de la biodiversité :

- Intégration de la proposition du CRECA sur la protection des types écologiques rares comme un objectif local
 - Portrait actuel : Environ 50% de ces secteurs sont déjà exclus de la récolte
 - Mesures proposées : Identifier les peuplements rares ciblés par la planification comme SIP pour la période 2023-2028; Suspendre la planification dans ces secteurs (harmonisation) pour permettre au CRECA de réaliser les inventaires; Soumettre les peuplements au processus de validation des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
-

La fiche sera complétée en collaboration avec M. Paulette (et les membres intéressés). La fiche finale sera intégrée comme objectif local au prochain PAFIT.

M. Martin Cloutier présente la 2^e fiche sur la composition forestière :

- Des mesures en vigueur ou proposées sont survolées rapidement pour chaque essence rare
- Intégration de la recommandation du CRECA sur la conservation de certaines espèces rares et peu communes (tilleul, orme, chênes, noyers, frêne d'Amérique, frêne de Pennsylvanie et ostryer de Virginie)

Mme Catherine Bouchard demande une clarification sur une mesure du tableau en vigueur pour les peuplements de bouleau jaune, soit la coupe partielle avec assainissement. M. Martin Cloutier répond qu'il s'agit d'une directive de martelage qui vise à augmenter la vigueur du peuplement.

M. Martin Paulette est d'accord avec les mesures proposées.

M. Daniel Gagnon demande les raisons de la préservation des frênes et des ormes malgré la présence de l'agrile du frêne et la maladie hollandaise de l'orme. Martin Cloutier répond qu'il s'agit de mesures qui visent le maintien de la biodiversité.

M. Gilles Paquet demande si l'enjeu de la protection des arbres fruitiers pour la faune est considéré. Lucie Thibodeau répond que cet enjeu est intégré dans une autre fiche sur la structure interne des peuplements.

Mme Lucie Thibodeau présente la 3^e fiche sur le bois mort :

- Présentation du Cahier du MFFP sur la structure interne pour montrer que le bois mort est intégré aux enjeux
- Mesures proposées : Intégrer dans les prescriptions de coupe partielle des modalités opérationnelles
- Modification par rapport aux mesures en vigueur : Bonifier à 3 m²/ha le bois mort; Conserver les PET morts de plus de 35 cm; maintenir 3 m²/ha avec des tiges de 30 cm et plus lorsque le peuplement s'y prête et que les objectifs sylvicoles ne sont pas compromis; Conserver les BOJ, ERR, ERS et THO de 60 cm et plus sous réserve d'une résolution de la TLGIRT (À voir si on précise dans les CJ et si les modalités changent pour chacune des UA tel que discuté au point 5. Le MFFP demande un retour); Coupe à rétention variable dans les COS ayant une carence en legs opérationnels

Martin Paulette propose une rencontre avec le MFFP pour établir des directives opérationnelles claires au lieu de seuils pour faciliter les opérations sans martelage.

M. Martin Cloutier présente la 4^e fiche sur la structure interne (peuplements irréguliers) :

- Présentation des taux d'altération pour les vieux peuplements à structure irrégulière. Constat : Très altéré pour la plupart des UTA
- Pas d'enjeu d'irrégularité lorsqu'on considère les forêts plus jeunes, il manque seulement de vieilles forêts (enjeu suivant). Nous sommes donc en phase de restauration.

M. Martin Cloutier présente la 5^e fiche sur les vieilles forêts :

- Présentation du portrait des taux d'altération des stades « régénération » et « vieux ». Peu d'altération pour le stade régénération dans l'ensemble des UTA. Certaines UTA sont fortement altérées, et sont plus jeunes.
- Des nouveaux calculs du BFEC seront prochainement disponibles, il s'agit de vieilles données (pas exactement le portrait actuel). On espère avoir les données à jour avant la publication du PAFIT.
- Résumé : Degré d'altération faible ou modéré de 76%, en bas de la cible de 80%. (Phase de restauration)
- Les mesures proposées sont dans la fiche (forêt de conservation, îlots de vieillissement)

Présentation de l'enjeu de la composition forestière (types de couvert) :

- Pas de fiche enjeu-solution, mais Mme Lucie Thibodeau présente un tableau sur le degré d'altération des types de couvert par unité homogène. Elle explique que les états de référence pour le type ne sont pas très fiables, notamment à cause des changements climatiques. On favorise l'analyse par essence.

Présentation de l'enjeu sur l'organisation spatiale :

- Elle annonce que la nouvelle approche d'organisation spatiale par COS ne sera pas appliquée sur la rive sud du fleuve. La coupe en mosaïque en vigueur dans le RADF sera maintenue.
- On présente le pourcentage de couvert forestier de 7 mètres et plus pour chaque UTR. La cible de 30% minimum est facilement atteinte pour l'ensemble des UTR.

Point sur la recommandation du CRECA sur la protection du corridor de la rivière Portage :

- On explique que les démarches du nouveau plan de ravage et celles sur l'identification de milieux riverains d'intérêt sont en cours.
- Proposition : passer par un processus d'harmonisation pour les interventions qui seraient planifiées dans la zone tampon de 60 m. La zone tampon serait intégrée dans les usages forestiers. Il ne s'agit pas d'une protection officielle. Le planificateur aura l'information sur cette bande.

Il faut planifier une rencontre pour les objectifs locaux (enjeux de conservation). M. Tristan Clermont propose une convocation du comité écologique prochainement.

Les fiches présentées et les sections pertinentes du module d'analyse des enjeux seront disponibles après la rencontre pour des commentaires. La date limite pour soumettre des commentaires est fin avril. Cette date est fixée pour avoir le temps d'intégrer les enjeux au PAFIT avant les consultations publiques prévues à la fin de l'été/automne.

Rencontre du comité écologique (Tristan Clermont et Lucie Thibodeau; dès que possible, avant la mi-mars)

07 Suivi sur le PAP et la demande de report ; Demande de règlement des différends 11 h 30

Suivi sur le PAP et la demande de report :

M. Tristan Clermont fait un retour sur le dossier du PAP. Une prolongation jusqu'au mois de mai a été demandée pour le dépôt officiel du PAP. La lettre a été envoyée.

M. Sylvain Lamontagne indique que la lettre a été reçue, la demande devrait être acceptée. Il précise que le dépôt devait être prévu le 1^{er} mars. Il est possible qu'ils soient obligés de publier un PAP (ancien PAP) mais qu'il sera mis à jour lorsque le PAP officiel sera disponible.

M. Tristan Clermont demande de l'information sur le Plan directeur ministériel sur l'acériculture en forêt publique. La rédaction est en cours, le plan devrait être disponible au 31 mars 2022. Il éclairera les autorités régionales sur les dispositions à prendre pour l'acériculture, comme la norme d'entaillage et le choix des superficies admissibles. On visera à mieux protéger le potentiel acéricole.

La note d'information sur les types écologique est sur pause en attendant la publication du plan. On explique aussi que les nouvelles normes d'entaillage devraient être intégrées au plan. Aucune autre information n'est disponible pour le moment.

En résumé, la table est en attente de divers processus qui ne relèvent pas d'elle pour pouvoir progresser.

Demande d'enclenchement du processus de règlements des différends concernant l'avis du CRECA :

M. Tristan Clermont présente la demande signée par les acériculteurs et explique ce qu'est un processus de règlement de différends. Le différend est le désaccord sur l'impact de l'acériculture. M. Tristan Clermont demande l'avis de la table sur l'enclenchement de ce processus.

M. Yvon Marcoux explique que ça fait longtemps qu'ils discutent de l'impact de l'acériculture sur le ravage Armstrong. Il considère que le rapport de l'ISFORT intitulé « Impact des activités d'exploitation et d'aménagement acéricole sur la faune et la biodiversité : Revue de littérature » datant de 2013 est trop vieux pour être une source crédible. Aussi, il considère que l'acériculture n'est pas un enjeu puisqu'il n'y a aucune mention de son impact

dans le rapport « Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce » de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. Il spécifie que les érablières sont une source de nourriture pour le cerf et que le problème, c'est le manque d'abri dû aux activités de foresterie.

M. Tristan Clermont présente une synthèse de la documentation sur l'impact de l'acériculture.

M. Martin Paulette intervient pour dire qu'il n'affirme rien sur la base de l'inventaire fait dans le cadre du PAC sur la rivière Portage. Il dit simplement soulever des doutes et se référer au MFFP pour en savoir plus.

M. Gilles Paquet indique que l'étude de l'ISFORT a été commandée par la ZEC. Il considère que 2013 ce n'est pas vieux et que la source est très crédible. L'objectif du PAC était de comparer le territoire de la ZEC Jaro avec le rapport de l'ISFORT et la réglementation du MFFP. Il dit que le rapport tient la route et que les données indiquent qu'il n'y a pas respect de la conservation des espèces compagnes dans les érablières étudiées.

M. Yvon Marcoux demande s'ils considèrent que le « Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce » n'est pas bon. M. Tristan Clermont répond que le rapport est valide.

Mme Marie Brousseau intervient pour dire que M. Martin Paulette dit demander l'avis du MFFP, mais que son rapport indique des recommandations claires. De plus, elle dit que les pratiques en acériculture ont énormément évolué depuis 10 ans.

M. Steve Cadorette dit être prêt à respecter toutes les normes d'aménagement. Il considère que l'exploitation des peuplements de type écologique MJ est très important pour sa région. Il dit qu'on conserve les chicots dans les érablières. Il dit que ce que M. Martin Paulette avance n'est pas complètement vrai.

M. Tristan Clermont fait un retour sur la demande de règlement de différends.

M. Jonathan Grandmont dit que si on demande un règlement de différends sur ce sujet, on pourrait en faire sur plusieurs autres sujets. Selon lui, on ne devrait pas faire de règlement de différends.

M. Thomas Faguy-Bernier indique que la TGIRT a pris la décision de reporter le dépôt du PAP à cause du manque d'information sur l'impact de l'acériculture dans les ravages et les MJ. L'utilisation d'un processus de règlement des différends ne semble pas le meilleur outil pour régler le problème et il faudrait poursuivre les discussions. Il faut de toute façon attendre les informations sur les ravages et les MJ avant que les discussions avancent.

M. Daniel Racine considère qu'on devrait viser la concertation au lieu d'un règlement de différends malgré les opinions différentes.

M. Yvon Marcoux dit qu'ils attendent depuis septembre pour rencontrer le CRECA pour avoir une discussion.

Planifier une rencontre du comité acéricole (Tristan Clermont; après le dépôt et analyse du plan directeur)

M. Daniel Racine indique que la TGIRT ne peut pas obliger le CRECA à les rencontrer, on peut seulement organiser des comités. M. Gilles Paquet spécifie qu'il s'agit du rôle du comité acéricole.

M. Martin Paulette indique que l'avis du CRECA était destiné au MFFP, il n'était pas supposé aller à la TGIRT. Il dit être prêt à s'excuser à Mme Marie Brousseau sur les termes utilisés. Cependant, il ne souhaite plus travailler avec les acériculteurs et leurs méthodes de « salissage ». Il explique que suite à l'avis du CRECA, une alerte a été lancée à l'UPA régionale et sa crédibilité a été remise en doute. Il y a eu une plainte à l'OIFQ pour voir s'il se prenait pour un ingénieur forestier et la plainte n'était pas justifiée. On mène des enquêtes pour trouver quelque chose qu'on pourrait lui reprocher. Ça crée un froid entre l'UPA et le CRECA. Il songe à possiblement se retirer du comité.

Mme Marie Brousseau dit qu'elle a été élue pour faire un suivi à son comité et à l'UPA. Elle dit que M. Paulette semble très décisif, mais son rôle est de ramener l'information à son comité.

M. Gilles Paquet trouve très déplorable de discréditer quelqu'un de professionnel aussitôt qu'on a une différence d'opinion.

M. Martin Paulette indique qu'il tient son CA au courant de ses démarches et que le CA a approuvé l'avis. Il est ici pour représenter l'environnement et c'est normal d'amener ses opinions personnelles.

M. Jonathan Grandmont dit que l'approche des acériculteurs est la même partout dans la province et qu'il doute que ce soit la bonne. Il dit avoir reçu un appel de la PPAQ pour avoir de l'information sur M. Martin Paulette. Ils auraient dit : « on va le brasser celui-là ».

M. Tristan Clermont intervient pour dire que le harcèlement n'est pas souhaitable pour favoriser un bon climat de travail. Cette méthode ne donne pas envie de faire des concessions. Il propose d'organiser une rencontre sur le sujet après la publication du plan directeur mentionné plus haut (31 mars).

08 Comité accès au territoire – première rencontre

13 h 30

M. Tristan Clermont fait un retour sur la première rencontre du comité accès au territoire qui a eu lieu mercredi le 16 février 2022. Le compte rendu de la rencontre est disponible.

Il fait une mise en contexte de la problématique de chemins qui a mené à la création du comité. Objectif : Identifier les financements disponibles pour la réfection des chemins.

M. Daniel Racine se dit prêt à verser une partie du financement à partir de la MRC de Montmagny.

M. Mathieu Turcotte indique que chaque MRC reçoit un montant annuel pour l'entretien des chemins. Il propose que chaque MRC contribue et de mettre sur pied un comité de priorisation des projets. On pourrait, à tour de rôle,

attribuer le financement à une MRC pour faire des projets majeurs (fond régional).

M. Steve Cadorette demande si les acériculteurs pourraient participer.
M. Tristan Clermont répond que oui et que Marie Brousseau siège déjà sur le comité.

Mme Geneviève Paré est ouverte à la participation de la MRC de l'Islet. Elle pourrait faire la proposition au conseil.

M. Gilles Paquet demande si le programme de « en lieu de taxes » que les municipalités reçoivent pour l'entretien des chemins pourrait être intégré.

M. Thomas Faguy-Bernier indique que ce programme est sous la responsabilité du MERN. Ce serait donc à la discrétion des municipalités. Il spécifie que le MFFP a trois programmes : PADF, Ponts et ponceaux, PRCCM.

M. Tristan Clermont indique qu'il va falloir sonder toutes les MRC pour possiblement mettre sur pied un montant pour l'an prochain.

Faire un suivi avec les MRC pour l'intérêt et les travaux potentiels (Tristan Clermont; avant la prochaine rencontre du comité accès)

09 Application Coral

13 h 45

Mme Catherine Bouchard présente l'application Coral.

Cette application vise à répondre au besoin de mise en commun des données sur l'état des chemins et traverses de cours d'eau, et faire l'ajout d'information.

Utilisation : On ajoute un point et on remplit un formulaire pour signaler les problèmes des chemins. Ça permet de mettre en commun les données.

Gratuit jusqu'à 100 observations. Nécessite seulement un téléphone. On peut extraire les données sur internet pour utiliser les données. Permet d'obtenir une vue d'ensemble du territoire. On peut ajouter des couches d'information (ex : les travaux de voirie planifiés par les BGA).

M. Mathieu Turcotte : Le principal défi va être d'attribuer des responsabilités pour assurer un bon suivi et que ce soit fiable (mettre à jour suite aux travaux).

M. Tristan Clermont : Proposition d'attribuer ça comme tâche à temps partiel (MRC ou externe) payé par le PADF ou le fond des chemins.

Mme Catherine Bouchard : Proposition de faire une reddition de compte annuellement pour montrer notre bonne volonté d'améliorer la problématique des cours d'eau. Chaque intervenant pourrait indiquer, à la TGIRT, les points qu'il a pris et les travaux qu'il a faits.

10 Sortie terrain au printemps?

14 h 00

M. Tristan Clermont demande à la table s'il y a de l'intérêt pour participer à une sortie terrain.

Mme Catherine Bouchard indique que Gestion FORAP serait intéressé à organiser une visite de coupes réalisées.

<p>M. Steve Cadorette propose de visiter une érablière et des coupes. Il aimerait avoir une demi-journée pour l'acériculture et une demi-journée pour la foresterie. Il propose début mai (avant les feuilles mais après les sucres).</p> <p>M. Tristan Clermont va s'occuper d'un sondage pour choisir une date.</p>	<p>Sondage à envoyer pour disponibilités (Tristan Clermont; avant la fin de mars)</p>
---	---

<p>11 Divers</p>	<p>14 h 05</p>
-------------------------	-----------------------

1. Sondage appréciation de la TGIRT

M. Thomas Faguy-Bernier a envoyé le sondage le 28 janvier. C'est un sondage provincial et confidentiel. Il rappelle aux membres de répondre, il va renvoyer le lien par courriel.

2. Proposition de PAC?

Tristan demande s'il y aurait des nouveaux PAC à proposer. Personne ne répond.

3. Retour d'Amélie Denoncourt à la coordination de la TGIRT pour les prochaines rencontres

<p>12 Fin de la rencontre</p>	<p>14 h 15</p>
--------------------------------------	-----------------------

COMPTE-RENDU PRÉPARÉ ET FINALISÉ LE 7 MARS 2022 PAR :

Tristan Clermont, ing. f.

Coordonnateur du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches

Simon Martin-De Bujanda

Stagiaire à la MRC de Montmagny pour la TGIRT de la région de la Chaudière-Appalaches

COMPTE-RENDU APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ PAR LA TGIRT LE 9 JUIN 2022